中國銀行(加拿大)
BANK OF CHINA (CANADA)

Bank of China (Canada)

Divulgations pilier III de Bâle 2022

Au 31 décembre 2022

Table des matières

1. Champ d'application ..... **Error! Bookmark not defined.**

2. Gestion du capital 2

(a) Structure du capital 2
(b) Ratio de suffisance du capital 2
(c) Exigence minimale de capital pour les principaux risques : 3
(d) Ratio de levier 4

3. Cadre de gestion des risques 5

(a) Risque de crédit 5
(b) Risque de marché 10
(c) Risque opérationnel 11
(d) Risque de liquidité et de financement 12
(e) Risque de crédit de contrepartie 12

4. Politique de rémunération 13

Bank of China (Canada)

Divulgations Pilier III de Bâle

31 décembre 2022

(Toutes les données sont exprimées en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Champ d'application

La Bank of China (Canada) (« la Banque ») divulgue ici les informations relatives à son cadre du Pilier III de Bâle III, tel qu'exigé par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (BSIF).

La Banque opère en tant que filiale étrangère au Canada sous le régime de la Loi sur les banques, disposant d'une pleine autorité bancaire. Elle est une filiale en propriété exclusive de Bank of China Limited (« Banque Mère ») et est domiciliée à son bureau enregistré situé au 50 Minthorn Boulevard, Markham, Ontario, Canada (L3T 7X8).

2. Gestion du capital

La stratégie de gestion du capital de la Banque est conçue pour :

- Respecter les exigences réglementaires établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) ;
- Protéger la continuité des opérations de la Banque en tant qu'entreprise en activité tout en offrant des rendements raisonnables à son unique actionnaire ; et
- Maintenir une base de capital solide pour financer le développement futur de ses activités.

La Banque a mis en place une politique formelle de gestion du capital. Le Conseil d'administration et la haute direction procèdent à des examens réguliers de la structure du capital de la Banque, guidés par son ratio de suffisance du capital. L'allocation du capital aux opérations et activités spécifiques est gérée par le Comité de gestion de l'actif et du passif de la Banque.

La suffisance du capital est mesurée conformément aux lignes directrices émises par le BSIF, lesquelles sont basées sur les normes établies par la Banque des règlements internationaux (BRI). Le BSIF impose des cibles de capital basées sur les risques pour les institutions financières, actuellement fixées à un ratio de capital de catégorie 1 de 8,5 % selon l'approche « tout compris » et à un ratio de capital total de 10,5 %.

(a) Structure du capital

Capital de catégorie 1 et capital total

Le capital de catégorie 1 comprend des instruments de capital permanent, principalement des actions ordinaires et les bénéfices non répartis. Le capital total inclut le capital de catégorie 1 et le capital de catégorie 2, déduction faite de certains ajustements. Au 31 décembre 2022, la Banque ne détenait aucun capital de catégorie 2.

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
	$	$
Capital-actions ordinaires entièrement libéré	**455 230**	455 230
Bénéfices non répartis	**268 763**	236 389
Revenu (perte) global(e) cumulée	**(15)**	36
Capital de catégorie 1	**723 978**	691 655

(b) Ratio de suffisance du capital

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
	%	$
Ratio de suffisance du capital de catégorie 1	**22,31**	26,33
Ratio de suffisance du capital de catégorie 2	**-**	-
Ratio de suffisance du capital total	**22,31**	26,33

2. Gestion du capital (suite)

Au 31 décembre 2022, le ratio de suffisance du capital de la Banque a été calculé conformément à la Ligne directrice – Exigence de suffisance du capital émise par le BSIF. Pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques de crédit, la Banque applique l'Approche standardisée, tandis que le risque opérationnel est calculé en utilisant l'Approche des indicateurs de base.

(c) Exigence minimale de capital pour les principaux risques :

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
	$	$
Risque de crédit		
Banque	**30 897**	17 441
Entreprises	**239 964**	196 366
Prêts hypothécaires résidentiels	**51 500**	43 122
Autres commerces de détail	**1 176**	361 353
Risque opérationnel	**15 473**	14 635

(d) Ratio de levier

Les Lignes directrices pour les banques émises par le BSIF prescrivent une limite supplémentaire sur le ratio de levier. Le ratio de levier est défini comme le capital divisé par la mesure d'exposition, exprimé en pourcentage. Essentiellement, il mesure le capital de catégorie 1 en proportion du total des actifs ajustés.

Depuis le premier trimestre de 2015, les institutions financières sont tenues de maintenir un ratio de levier d'au moins 3 % en tout temps. Le BSIF a fixé un ratio de levier autorisé de 4 % pour la Banque. Afin de garantir que le ratio de levier déclaré reste supérieur à 4 % dans le cours normal des activités et de maintenir une marge de sécurité, la Banque a établi un objectif interne de ratio de levier de 8,8 %.

	Bank of China (Canada)	
	Divulgation du ratio de levier – T4 2022 au 31 décembre 2022 sur une base « tout inclus »	**CAD en '000 sauf pour les ratios**
1	Postes au bilan (excluant les dérivés, les opérations de financement de titres [SFT] et les expositions de titrisation existantes, mais incluant les garanties)	4 699 852
2	Montants d'actifs déduits pour déterminer le capital de catégorie 1 « tout inclus » selon Bâle III	S.O.
3	**Total des expositions au bilan (excluant les dérivés et les SFT) (somme des lignes 1 et 2)**	4 699 852
	Exposition aux dérivés	
4	Coût de remplacement associé à toutes les transactions sur dérivés (net des marges de variation admissibles)	4
5	Montants supplémentaires pour PFE associés à toutes les transactions sur dérivés	11
6	Brut des garanties de dérivés fournies lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan selon le cadre comptable en vigueur	S.O.
7	(Déductions des actifs de créances pour marge de variation en espèces fournie dans les transactions sur dérivés)	S.O.
8	(Exemptions de la partie CCP des expositions compensées centralement)	S.O.
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit écrits	S.O.
10	(Compensations notionnelles nettes ajustées et déductions supplémentaires pour les dérivés de crédit écrits)	S.O.
11	Total des expositions aux dérivés (somme des lignes 4 à 10)	15
	Expositions aux opérations de financement de titres	
12	Actifs bruts de SFT reconnus à des fins comptables (sans reconnaissance de compensation), après ajustement pour les transactions de comptabilité de vente.	S.O.
13	(Montants nets des paiements en espèces et des créances sur paiements en espèces des actifs SFT bruts)	S.O.
14	Risque de crédit des contreparties (RCC) exposé pour les SFT	S.O.
15	Exposition des transactions d'agent	S.O.
16	Total des expositions aux opérations de financement de titres (somme des lignes 12 à 15)	0
	Autres éléments hors bilan	
17	Exposition hors bilan au montant notionnel brut	1 058 652
18	(Ajustements pour la conversion en montants équivalents en crédit)	-528 315
19	Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	530 337
	Capital et expositions totales	
20	Capital de catégorie 1	726 493
21	Expositions totales (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	5 230 204
	Ratios de levier	
22	Ratio de levier Bâle III	13,89 %

3. Cadre de gestion des risques

Le Conseil d'administration a mis en place un système et des politiques de gestion des risques pour identifier, analyser, surveiller et contrôler les divers types de risques auxquels la Banque fait face dans ses opérations. Les politiques de gestion des risques de la Banque couvrent les risques de crédit, les risques de marché, les risques opérationnels ainsi que les risques de liquidité et de financement. Ces politiques font l'objet d'un examen régulier par le Comité de gestion des risques, le Comité de gestion des actifs et passifs, le Comité de politique des risques et le Comité d'audit.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'un client ou une contrepartie fasse défaut sur ses obligations. Ce risque peut provenir de l'exposition client dans les prêts et avances, de l'exposition de l'émetteur dans les titres achetés ou de l'exposition de la contrepartie dans les dépôts interbancaires.

La politique de gestion du risque de crédit de la Banque est examinée par le Comité de politique des risques et approuvée par le Conseil d'administration. Cette politique établit des cadres pour les autorisations de prêt déléguées, les normes de qualité du portefeuille, les critères d'octroi de crédit, les processus de surveillance du crédit, les limites de concentration, les systèmes de notation des risques, le recouvrement et la provision de crédit, ainsi que les responsabilités des chargés de comptes. La direction veille à ce que le risque de crédit soit géré et contrôlé efficacement conformément à cette politique, permettant une supervision saine et prudente des expositions actuelles et potentielles au risque de crédit. Cette politique fait l'objet d'un examen et d'une amélioration réguliers afin de refléter les évolutions du marché, les exigences réglementaires et les meilleures pratiques en matière de gestion du risque de crédit.

Lors de l'évaluation du risque de crédit pour des clients ou des contreparties individuels, la Banque accorde la priorité à la solidité financière et à la capacité de remboursement. Le risque de crédit peut être atténué en obtenant des garanties, telles que des dépôts en espèces, des propriétés et des garanties personnelles ou corporatives, de la part des clients ou des contreparties. Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021, la Banque n'a pas utilisé de dérivés de crédit pour atténuer les risques de crédit ou de concentration.

La Banque effectue des analyses et des surveillances continues du crédit à plusieurs niveaux, soutenues par un système conçu pour faciliter la détection précoce des expositions liées à des clients, des secteurs ou des produits nécessitant une attention particulière. Le risque global du portefeuille, y compris les prêts individuels dépréciés et les prêts potentiellement dépréciés, est surveillé régulièrement.

Le Comité de politique des risques du Conseil d'administration et la haute direction se réunissent régulièrement pour examiner et gérer les expositions importantes au risque de crédit.

Selon le système interne de notation du risque de la Banque, les expositions de crédit sont classées en cinq catégories : « En règle », « Mention spéciale », « Sous-standard », « Douteux » et « Perte ». « En règle » désigne les emprunteurs respectant les termes de leurs accords de crédit, sans aucune préoccupation quant à leur capacité de rembourser intégralement et à temps le principal et les intérêts. « Mention spéciale » fait référence aux emprunteurs actuellement capables de respecter leurs engagements financiers, mais confrontés à des conditions commerciales, financières ou économiques défavorables pouvant compromettre leur capacité ou leur volonté de rembourser à l'avenir. « Sous-standard », « Douteux » et « Perte » indiquent des emprunteurs incapables de rembourser intégralement le principal et les intérêts du prêt, avec des pertes significatives prévues.

La méthodologie de dépréciation des pertes sur prêts de la Banque est conforme aux directives de l'IFRS 9. Dans ce cadre, la Banque enregistre une provision pour pertes de crédit attendues (ECL) pour tous les prêts et autres actifs financiers en dette non détenus à la juste valeur par le

biais du résultat net (FVTPL), ainsi que pour les engagements de prêt et les contrats de garantie financière. La provision pour ECL est calculée en fonction des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif (LTECL – lifetime expected credit loss), sauf si aucun risque significatif de crédit n'a augmenté depuis l'origine. Dans ce cas, la provision est basée sur les pertes de crédit attendues sur 12 mois (12mECL – 12 months' expected credit loss). Les calculs des LTECL et 12mECL sont effectués individuellement ou collectivement, selon les caractéristiques du portefeuille d'instruments financiers sous-jacents.

La Banque a mis en œuvre une politique visant à évaluer, à la fin de chaque période de reporting, si le risque de crédit d'un instrument financier a significativement augmenté depuis sa reconnaissance initiale. Cette évaluation repose sur l'analyse des changements dans le risque de défaut au cours de la durée restante de l'instrument financier. Conformément à ce processus, la Banque classe ses prêts en Étape 1, Étape 2 et Étape 3, comme décrit ci-dessous :

- Étape 1 : Lors de la reconnaissance initiale, la Banque enregistre une provision basée sur les pertes de crédit attendues sur 12 mois (12mECL). Les prêts de l'étape 1 incluent également les facilités pour lesquelles le risque de crédit s'est amélioré, entraînant leur reclassement depuis l'étape 2.
- Étape 2 : Si un prêt présente une augmentation significative du risque de crédit depuis son origine, la Banque enregistre une provision pour les pertes de crédit attendues sur la durée de vie (LTECL). Les prêts de l'étape 2 incluent également les facilités pour lesquelles le risque de crédit s'est amélioré, entraînant leur reclassement depuis l'étape 3.
- Étape 3 : Prêts classés comme étant en défaut de crédit. La Banque enregistre une provision pour les LTECL.

La Banque calcule les pertes de crédit attendues (ECL) sur la base d'une estimation pondérée par probabilité des pertes de crédit, en mesurant les déficits de trésorerie attendus actualisés à une approximation du taux d'intérêt effectif. Un déficit de trésorerie représente la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Banque et les flux de trésorerie qu'elle s'attend à recevoir. Le calcul des ECL intègre les éléments clés suivants :

- La probabilité de défaut (« PD ») est une estimation de la probabilité qu'un défaut se produise sur un horizon temporel donné. Un défaut est considéré uniquement si la facilité reste dans le portefeuille et n'a pas été déreconnue au cours de la période évaluée.
- L'exposition au moment du défaut (« EAD ») est une estimation de l'exposition à une date de défaut future, prenant en compte les changements attendus dans l'exposition après la date de clôture. Cela inclut les remboursements prévus ou contractuels du principal et des intérêts, les tirages attendus sur les facilités engagées et les intérêts courus résultant des paiements manqués.
- La perte en cas de défaut (« LGD ») est une estimation de la perte découlant d'un défaut à un moment donné. Elle est basée sur la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les recouvrements attendus, y compris ceux provenant de la réalisation des garanties. Le LGD est généralement exprimé en pourcentage de l'EAD.

Conformément aux exigences de l'IFRS 9, les pertes de crédit attendues (ECL) sont mesurées sur différentes périodes en fonction des changements de risque de crédit après la reconnaissance initiale des instruments financiers. Les pertes de crédit attendues (ECL) sont calculées en trois étapes de modèles :

- Si le risque de crédit d'un actif financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa reconnaissance initiale, la Banque reconnaît les pertes de crédit attendues sur 12 mois (12mECL) en utilisant le modèle de l'étape 1 ;

- Si le risque de crédit d'un actif financier a augmenté de manière significative depuis sa reconnaissance initiale, mais qu'il n'existe pas de preuve objective de dépréciation, la Banque reconnaît les pertes de crédit attendues sur la durée de vie (LTECL) en utilisant le modèle de l'étape 2 ; et
- S'il existe une preuve objective de dépréciation d'un actif financier à la date de clôture, les pertes de crédit attendues (ECL) doivent être reconnues et calculées en utilisant le modèle de l'étape 3.

La Banque intègre un large éventail d'informations prospectives, y compris des éléments macroéconomiques, dans ses modèles de pertes de crédit attendues (ECL). Des ajustements prospectifs sont effectués pour refléter l'impact des changements macroéconomiques futurs sur les calculs des ECL, en utilisant le modèle de Merton pour ajuster les estimations de la probabilité de défaut (PD). Les intrants et méthodologies peuvent ne pas toujours capturer pleinement toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers. Pour répondre à cela, des ajustements qualitatifs ou des ajustements additionnels sont appliqués à titre temporaire lorsqu'il existe des écarts matériels identifiés.

Aux dates de reporting suivantes, l'exposition de la Banque au risque de crédit est la suivante :

		Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
			$
Prêts commerciaux			
	Ni en retard ni déprécié	**1 457 435,00**	**1 279 306,00**
	En retard mais non déprécié	**-**	**-**
	Déprécié	**13 951,00**	**-**
		1 471 386,00	**1 279 306,00**
Hypothèques			
	Ni en retard ni déprécié	**1 729 820,00**	**1 454 483,00**
	En retard mais non déprécié	**-**	**-**
	Déprécié	**-**	**-**
		1 729 820,00	**1 454 483,00**
Autres prêts			
	Ni en retard ni déprécié	**10 753,00**	**14 318,00**
	En retard mais non déprécié	**-**	**-**
	Déprécié	**47,00**	**30,00**
		10 800,00	**14 348,00**

La qualité de crédit du portefeuille de prêts et avances, évaluée en référence au système interne de notation du risque de crédit de la Banque, est la suivante :

Au 31 décembre					
				2022	2021
	Pertes de crédit attendues sur 12 mois (ECLs)	**Pertes de crédit attendues sur la durée de vie (LTECLs)**			
	Étape 1	**Étape 2**	**Étape 1**	**Total**	Total
	$	**$**		**$**	$
Solvable (« Pass »)	**3 124 729**	**-**	**-**	**3 124 729**	2 702 391
Mention spéciale (« Special-mention »)	**-**	**73 279**	**-**	**73 279**	45 716
Sous-standard (« Substandard »)	**-**	**-**	**2**	**1**	-
Douteux (« Doubtful »)	**-**	**-**	**13 953**	**13 953**	2
Perte (« Loss »)	**-**	**-**	**43**	**43**	23
	3 124 729	**73 279**	**11 938**	**3 212 006**	2 746 137

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(a) Risque de crédit (suite)

Les prêts et avances aux clients par secteur d'activité sont les suivants :

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
	$	$
Prêts commerciaux et autres prêts		
Institutions financières	**215 799**	304 637
Mines	**-**	3 143
Fabrication	**90 389**	45 109
Services	**99 160**	91 275
Transport	**220 737**	194 341
Commerce	**65 685**	29 800
Immobilier	**744 416**	574 700
Autres	**45 500**	50 049
	1 482 186	1 293 654
Hypothèques	**1 729 820**	1 454 483
	3 212 006	2 748 137
Moins de provision pour pertes de crédit attendues	**(35 522)**	(12 097)
Total, net de la provision pour pertes de crédit attendues	**3 176 484**	2 736 040

Prêts et avances aux clients par emplacement géographique :

							31 décembre 2022
	Portefeuille brut	**Portefeuille net (1)**	**Prêts dépréciés bruts**	**Perte de crédit attendue**			
				Étape 1	**Étape 2**	**Étape 3**	**Total**
	$	**$**	**$**		**$**		**$**
Canada							
Prêts commerciaux	**1 205 420**	**1 180 287**	**13 951**	**(5 507)**	**(6 649)**	**(12 977)**	**(25 113)**
Hypothèques commerciales	**353 866**	**331 611**		**(2 255)**	**-**	**-**	**(2 255)**
Prêts hypothécaires résidentiels	**1 395 954**	**1 389 070**	**-**	**(6 884)**	**-**	**-**	**(6 884)**
Autres prêts	**9 967**	**9 698**	**47**	**(269)**	**-**	**-**	**(269)**
	2 945 207	**2 910 666**	**13 998**	**(14 915)**	**(6 649)**	**(12 977)**	**(34 541)**
International							
Prêts commerciaux	**265 966**	**264 987**	**-**	**(979)**	**-**	**-**	**(979)**
Autres prêts	**833**	**831**	**-**	**(2)**	**-**	**-**	**(2)**
	266 799	**265 818**	**-**	**(981)**	**-**	**-**	**(981)**
Total	**3 212 006**	**3 176 484**	**13 998**	**(15 896)**	**(6 649)**	**(12 977)**	**(35 522)**

Au 31 décembre 2022

	Portefeuille brut	Portefeuille net (1)	Prêts dépréciés bruts	Provision pour pertes de crédit attendues			Total
				Étape 1	Étape 2	Étape 3	
	$	$	$		$		$
Canada							
Prêts commerciaux	946 706	939 143	-	(4 218)	(3 345)	-	(7 563)
Hypothèques commerciales	283 474	281 187	-	(1 231)	(1 056)	-	(2 287)
Prêts hypothécaires résidentiels	1 171 009	1 169 939	-	(1 070)	-	-	(1 070)
Autres prêts	10 872	10 740	30	(132)	-	-	(132)
	2 412 061	2 401 009	30	(6 651)	(4 401)	-	(11 052)
International							
Prêts commerciaux	332 599	331 563	-	(1 036)	-	-	(1 036)
Autres prêts	3 477	3 468	-	(9)	-	-	(9)
	336 076	335 031	-	(1 045)	-	-	(1 045)
Total	2 748 137	2 736 040	30	(7 696)	(4 401)	-	(12 097)

Expositions au risque de crédit par échéance contractuelle résiduelle :

		Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Prêts commerciaux			**$**
	Ni en retard ni déprécié	**1 457 435,00**	**1 279 306,00**
	En retard mais non déprécié	**-**	**-**
	Déprécié	**13 951,00**	**-**
		1 471 386,00	**1 279 306,00**
Hypothèques			
	Ni en retard ni déprécié	**1 729 820,00**	**1 454 483,00**
	En retard mais non déprécié	**-**	**-**
	Déprécié	**-**	**-**
		1 729 820,00	**1 454 483,00**
Autres prêts			
	Ni en retard ni déprécié	**10 753,00**	**14 318,00**
	En retard mais non déprécié	**-**	**-**
	Déprécié	**17,00**	**30,00**
		10 800,00	**14 348,00**

(b) Risque de marché

Le risque de marché fait référence à la possibilité de variations défavorables dans la valeur des actifs et des passifs de la Banque en raison des fluctuations des variables de marché, y compris les taux d'intérêt, les taux de change, les prix des actions et des matières premières, ainsi que leurs volatilités implicites. La Banque est principalement exposée à deux types de risques de marché : (i) le risque de taux d'intérêt et (ii) le risque de change.

La politique de gestion du risque de marché de la Banque est examinée par le Comité de politique des risques et approuvée par le Conseil d'administration. Cette politique veille à ce que les expositions au risque de marché soient surveillées et maîtrisées dans des limites acceptables, tout en optimisant les rendements ajustés au risque. Le Comité de gestion des actifs et des passifs (ALCO) est responsable de la gestion continue du risque de marché général. L'ALCO se réunit régulièrement afin d'examiner et de traiter les enjeux découlant de l'évolution des conditions du marché.

(i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt résulte des fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs des instruments financiers en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Banque est exposée au risque de taux d'intérêt lorsque les flux de trésorerie du principal et des intérêts des actifs et des passifs présentent des échéances ou des dates de paiement des intérêts différentes, entraînant des positions asymétriques. Un actif ou un passif sensible aux taux d'intérêt est réévalué lorsque les taux d'intérêt changent, lorsque des flux de trésorerie se produisent en raison de l'échéance finale ou de l'amortissement normal, ou lorsque les clients exercent des options de remboursement anticipé. L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt dépend de l'ampleur et de la direction des variations des taux d'intérêt, ainsi que de la taille et de l'échéance des positions asymétriques.

Pour mesurer le risque de taux d'intérêt, la Banque utilise divers scénarios de chocs de taux afin d'estimer l'impact des variations de taux sur son Revenu à Risque (EaR – Earnings at Risk) annuel. Le EaR est défini comme la variation du revenu net d'intérêts annuel de la Banque résultant d'un choc défavorable de 200 points de base sur les taux d'intérêt en raison de flux de trésorerie non appariés. La Banque établit un niveau de risque acceptable, exprimé en pourcentage de l'EaR, pour surveiller cette exposition et ajuster toute position non appariée dès que la limite établie par la politique est dépassée.

À la date de reporting suivante, l'impact avant impôt sur le revenu net d'intérêts des 12 prochains mois, en supposant un changement immédiat de 200 points de base des taux d'intérêt, est le suivant :

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
	$	$
Augmentation de 200 points de base des taux	**11 648**	9 621
Diminution de 200 points de base des taux d'intérêt	**(11 648)**	(9 621)

Au 31 décembre 2022, les actifs et passifs financiers de la Banque sont classés en fonction de la première échéance entre leur réévaluation contractuelle des taux d'intérêt ou leur date d'échéance, comme présenté ci-dessous.

	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Insensible aux taux	Total
Actifs							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	569 519	805 184	-	-	-	50 589	1 425 292
Titres du Trésor	-	49 806	-	-	-	-	49 806
Prêts et avances	1 277 427	1 144 447	184 787	569 371	21 974	14 000	3 212 006
Perte de crédit attendue	-	-	-	-	-	(35 739)	(35 739)
Autres actifs (1)	-	4	-	-	-	48 487	48 491
Total des actifs	1 846 946	1 999 441	184 787	569 371	21 974	77 337	4 699 856
Passifs et capitaux propres							
Dépôts des clients							
À vue et à préavis	378 399	-	-	-	-	118 757	497 156
Dépôts à terme	-	649 684	624 158	3 326	-	-	1 277 168
Billets de dépôt bancaires	-	340 922	49 327	-	-	-	390 249
Dépôts bancaires	769 332	965 781	-	-	-	-	1 735 113
Autres passifs (2)	-	1	-	-	-	76 191	76 192
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres	-	-	-	-	-	723 978	723 978
Total des passifs et capitaux propres	1 447 731	1 956 388	673 485	3 326	-	918 926	4 699 856
Total des écarts – 2022	699 215	43 053	(488 698)	566 045	21 974	(841 589)	-
Total des écarts – 2021	467 787	463 365	(739 530)	637 120	-	(828 742)	-

(1) Les autres actifs incluent les engagements des clients au titre des acceptations, les immobilisations corporelles, les actifs d'impôt différé et d'autres actifs divers.

(2) Les autres passifs incluent les engagements de la Banque au titre des acceptations, les chèques et autres éléments en transit, les impôts à payer et d'autres passifs divers.

(ii) Risque de change

Le risque de change fait référence à la possibilité de pertes résultant des fluctuations des taux de change. Les activités de change de la Banque sont principalement réalisées pour répondre aux besoins des clients et gérer les positions en devises étrangères dans le portefeuille hors négociation. Au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, la Banque n'a pas participé à des opérations spéculatives sur le marché des changes ni maintenu de positions ouvertes importantes en devises étrangères.

Par conséquent, la Banque ne présente pas d'exposition significative au risque de change. Pour gérer son exposition aux devises, la Banque utilise des contrats à terme sur devises en tant qu'instruments de couverture. Les transactions de dépôts et de prêts en devises étrangères ne génèrent pas une exposition significative au risque de change.

(c) Risque opérationnel

Le risque opérationnel fait référence à la possibilité de pertes résultant de processus internes inadéquats ou défaillants, de systèmes inefficaces, d'erreurs humaines ou d'événements externes. Le Comité de politique des risques examine, et le Conseil d'administration approuve, la politique de gestion du risque opérationnel de la Banque. La direction met en place des procédures opérationnelles et de contrôle visant à identifier, gérer et surveiller les faiblesses inhérentes aux contrôles internes. Le Comité de politique des risques supervise la stratégie et la

gouvernance du risque opérationnel, tandis que la fonction de gestion du risque opérationnel de la Banque fournit des orientations aux unités d'affaires concernant l'évaluation des risques, la mesure, l'atténuation et les initiatives de surveillance. Un rapport trimestriel sur la gestion du risque opérationnel est soumis au Comité de politique des risques.

(d) Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement survient lorsque la Banque rencontre des difficultés à respecter ses obligations financières.

Le Comité de politique des risques examine, et le Conseil d'administration approuve, les politiques de gestion du risque de liquidité et de financement. Le Comité de gestion des actifs et des passifs (ALCO) se réunit régulièrement afin de traiter les questions liées à la gestion de la liquidité en réponse aux évolutions des conditions du marché.

La politique de gestion du risque de liquidité de la Banque ainsi que ses procédures de contrôle garantissent une planification efficace des mesures de liquidité en cas d'urgence et le maintien d'actifs liquides pour assurer la continuité des opérations quotidiennes. La Banque surveille sa position de liquidité au quotidien et effectue régulièrement des tests de résistance de liquidité sous divers scénarios, incluant des conditions de marché normales et sévères.

(e) Risque de crédit de contrepartie

Le risque de crédit de contrepartie désigne le risque qu'une contrepartie à une transaction sur dérivés fasse défaut avant le règlement final des flux de trésorerie. Une perte économique survient si la transaction ou le portefeuille de transactions présente une valeur économique positive pour la Banque au moment du défaut. Dans le cadre normal de ses activités, la Banque réalise des transactions de change avec des valeurs positives, l'exposant ainsi au risque de défaut de contrepartie. La Banque a établi des limites pour ses activités de change avec les banques et les clients et ne participe pas à des opérations de change spéculatives. Pour quantifier le risque de règlement et le risque de contrepartie, la Banque utilise la « méthode de l'exposition actuelle » afin de mesurer le risque et de calculer les exigences en capital.

Au 31 décembre 2022, l'exigence de capital pour le risque de crédit de contrepartie, calculée selon la méthode de l'exposition actuelle, est présentée dans le tableau suivant :

	Au 31 décembre 2022			Au 31 décembre 2021		
	Montant notionnel	**Juste valeur Actifs**	**Passifs**	Montant notionnel	Juste valeur Actifs	Passifs
	$	**$**	**$**		$	$
Contrats de change						
Contrats à terme	**1 145**	**4**	**(1)**	830	-	(1)
Total	**1 145**	**4**	**(1)**	830	-	(1)

	Au 11 décembre 2022		Au 31 décembre 2021	
	Position favorable	**Position défavorable**	**Position favorable**	**Position défavorable**
	$	**$**	**$**	**$**
Contrats de change				
Contrats à terme	**4**	**(1)**	**-**	**(1)**
Total	**4**	**(1)**	**-**	**(1)**

4. Politique de rémunération

La politique de rémunération de la Banque s'applique à l'ensemble des employés au Canada. Les principaux objectifs de cette politique sont de rémunérer les employés de manière à attirer, fidéliser et motiver les talents, tout en permettant à la Banque de mettre en œuvre et d'atteindre ses objectifs et stratégies d'affaires.

La Banque propose un programme de rémunération équitable et équilibré, qui reflète les valeurs des unités d'affaires ainsi que celles des employés. Ce programme comprend les éléments suivants :

- Salaire de base
- Rémunération incitative
- Autres avantages
- Indemnité de départ

Le salaire de base, élément fixe de la rémunération, représente entre 80 % et 90 % de la rémunération totale. La Banque vise à demeurer compétitive dans la détermination des salaires de base pour tous les postes.

La rémunération incitative est conçue pour motiver les employés et accroître la productivité. Les employés ayant une performance satisfaisante y sont généralement admissibles. Son montant est déterminé en fonction de la performance individuelle, mesurée selon des critères prédéfinis et communiqués à l'avance aux employés. Afin de limiter une prise de risque excessive de la part des employés, la Banque a mis en place des mesures de contrôle du risque. Elle se réserve le droit d'ajuster la structure de la rémunération incitative si nécessaire, afin de minimiser les comportements à risque.

Les autres avantages correspondent à des récompenses non monétaires offertes aux employés. Cela inclut des distinctions spéciales attribuées aux employés ayant démontré une performance exceptionnelle, que ce soit dans leur travail ou dans le cadre de concours internes organisés par la Banque.

Une indemnité de départ peut être accordée dans le cadre d'une rupture de relation d'emploi avec des employés sous-performants, après l'échec de toutes les tentatives visant à améliorer leur rendement.

La Banque procède à une révision annuelle de son programme de rémunération afin d'assurer sa compétitivité et son alignement avec sa stratégie d'affaires globale.

Rémunération des cadres dirigeants

La direction clé comprend les membres du Conseil d'administration et du Bureau du président.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la rémunération des cadres dirigeants comprenait des salaires et autres avantages à court terme pour un total de 2 760 $ (2021 - 2 899 $). La Banque ne fournit aucun avantage à long terme ni avantage non monétaire à ses cadres dirigeants.